

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/11/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020, le 16 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la FOYER RURAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/11/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/11/2020.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : BARBIER Séverine, CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GAMBARDELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, POTRON Philippe, SBAI Nabil

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Le : 18/11/2020
Et
Publication ou notification du :
18/11/2020

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LABBE Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina, M. BASSO Claude à Mme MARQUES Isabelle
Excusé(s) : M. MOREAU Franck

A été nommée secrétaire : M. DARDENNE Olivier

046_2020 – DEMANDE DE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION DU P.L.U AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 janvier 2014,

Considérant le besoin de faire évoluer le PLU afin de répondre aux objectifs suivants =

- accompagner la densification en préservant et en valorisant le cadre de vie tout en reliant les deux parties du village
- maîtriser l'évolution du bâti en protégeant le patrimoine en coeur de village
- mettre en oeuvre des aménagements paysagers qualitatifs

Envoyé en préfecture le 18/11/2020

Reçu en préfecture le 18/11/2020

Affiché le



ID : 051-215104993-20201116-046_2020-DE

- réduire les nuisances et les risques
- identifier les incohérences et/ou insuffisances du document d'urbanisme et les rectifier le cas échéant,
- réfléchir à relocalisation des équipements publics

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- de solliciter la Communauté urbaine du Grand Reims afin d'engager une procédure de modification du PLU.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/11/2020
Le Maire
Thomas DUBOIS